



Braine-le-Comte

ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 juin 2025 à 19H30

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA,
Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe
LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore
DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ,

Objet n° 37 - Question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative à la sécurité du chantier et l'aménagement final de la piste cyclable Chemin du Pont.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative à la sécurité du chantier et l'aménagement final de la piste cyclable Chemin du Pont.

Je souhaite revenir sur le chantier de la deuxième tranche d'aménagement et de la création d'une piste cyclable au chemin du Pont. Tout d'abord, je tiens à reconnaître que, suite à notre interpellation sur ce dossier lors de la 1ère phase, les riverains ont été correctement informés du début des travaux de cette deuxième phase. C'est un progrès important en matière de communication, et je m'en réjouis.

Cependant, plusieurs problèmes persistent et méritent toute notre attention.

Premièrement, des manquements en matière de signalisation et de sécurité ont été constatés sur le chantier. Un panneau de signalisation inutile, est tombé sur un véhicule en stationnement, heureusement sans blesser personne, mais cela aurait pu avoir des conséquences dramatiques si un passant s'était trouvé à cet endroit.

Par ailleurs, des barrières ont été renversées par le vent, devenant invisibles durant la nuit et accentuant les risques pour les usagers.

Deuxièmement et plus préoccupant encore, je déplore la configuration actuelle de la piste cyclable qui, à un endroit bien précis, coupe la voirie dans une zone où la visibilité est particulièrement réduite. Cette disposition crée une situation dangereuse pour les cyclistes, et je crains qu'un accident n'advienne si rien n'est fait rapidement pour sécuriser ce tronçon.

Dès lors, ma question est la suivante :

1. Quelles mesures la commune compte-t-elle prendre pour corriger les manquements constatés en matière de signalisation et de sécurité avant et pendant les chantiers, afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir ?
2. Maintenant que les travaux sont terminés, comment la commune entend-elle sécuriser l'endroit où la piste cyclable traverse la voirie dans une zone à faible visibilité, afin de réduire le risque d'accident pour les cyclistes.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur l'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question

En ce qui concerne la traversée cyclable marquée en rouge coupant le Chemin du Pont.

Les plans ont été étudiés par le bureau d'étude et le service mobilité, qui ont pris en compte la disposition des lieux.

Les règles en matière de mobilité cyclo-piétonne reprises dans la Sécurithèque ont été appliquées en fonction de la situation actuelle du circuit routier.

La Chaussée d'Ecaussinnes étant uniquement desservie par une piste cyclable sur le côté opposé au Chemin du Pont, tandis que l'Avenue Alix de Namur est quant à elle desservie de chaque côté par une piste cyclo-piétonne unidirectionnelle.

Le choix de faire traverser les cyclistes 50 mètres plus bas que le passage piétons a été préférée pour une meilleure visibilité de la part des automobilistes sur la présence des cyclistes empruntant le chemin du Pont.

Tant que la Chaussée d'Ecaussinnes n'aura pas fait l'objet d'un aménagement sécuritaire pour les usagers faibles, ce carrefour présente un réel danger pour ces derniers.

En effet, les automobilistes provenant d'Ecaussinnes arrivent généralement trop vite dans le carrefour formé entre la Chaussée d'Ecaussinnes et le Chemin du Pont, ce qui met directement le cycliste en danger.

C'est pour cette raison que la traversée a été réalisée à bonne distance du carrefour.

Monsieur le Conseiller Madiane ADDI réplique

Merci pour votre réponse. Je tiens simplement à rappeler que le panneau de signalisation ne figure même pas dans l'avis, et qu'aucun numéro de téléphone n'y est indiqué.

Par ailleurs, la piste cyclable aurait pu être placée plus bas, du côté du bâtiment en construction, car elle se trouve actuellement dans une montée, à proximité d'un virage, ce qui augmente le risque d'accident. Il faudrait au minimum y installer quelque chose de lumineux pour assurer la sécurité.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE